SOCIETE NAUTIQUE DES MOUISSEQUES
Quai de la Marine 83500 LA SEYNE
☎ 04 94 87 20 07 - 🖷 :club.mouisseques@wanadoo.fr - www.mouisseques.com

LA SOLITAIRE

03 SEPTEMBRE 2023

Avis de course

Rappel préalable

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1- **L'EPREUVE EST REGIE PAR** :
- Les RIR (règles d'introduction à la régate)
- Les prescriptions de la FFV.
- Les règles d'équipement pour les voiliers.
- Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles spécifiques applicables à l'épreuve de la ligue de voile SUD.

2 – **INSCRIPTION – ADMISSIBILITE**

Cette épreuve est réservée aux équipages en SOLITAIRE.

Inscriptions : par internet (www.mouisseques.com) ou le vendredi 01 SEPTEMBRE de 17h00 à 20h00, et le samedi 02/09 de 9h30 à 12h00 et de 14h30à 19h00 au siège de la SN Mouissèques 4 Quai de la Marine 83500 LA SEYNE .

Les frais de dossier d'inscription sont de 25€ pour tous les groupes.

L'épreuve est ouverte aux voiliers Habitables des groupes HN : A B C D (D1 et D2) L R1 R2 R3 et R4. Des classements « P1 » et « P2 » seront faits si au moins 5 bateaux y sont inscrits.

L'épreuve est classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de l'ISAF (publicité)

4 – **PROGRAMME PROVISOIRE** : Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau : **Le dimanche 03 septembre 10h55.**

5 – **INSTRUCTIONS DE COURSE** : Disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions ou sur le site de la SN Mouissèques.

6 - **TYPE DE PARCOURS** : Les parcours seront de type « côtier».

7 – **SYSTEME DE PENALITE** : La règle 44.1 des R.C.V. s'applique (pénalité de 2 tours.)

8 – **INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES**.

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription les licences FFV validées compétition et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs. Des licences temporaires sont disponibles au secrétariat de la Société Nautique des Mouissèques.

Pour les extérieurs des places de port seront disponibles dès le vendredi soir à LA SEYNE et à TOULON.

9 - **LECTURE DU PALMARES - REMISE DES PRIX:**

Dimanche 03 Septembre à 19H00
Devant le Club House de la Société Nautique des Mouissèques
Quai de la Marine 83500 LA SEYNE